

Règlement "Tirage au sort – En avril une commande remboursée par semaine"

Article 1 – La société Health Initiative, propriétaire de la marque Lepointveterinaire.fr immatriculée au RCS de Paris sous le n° 838 045 987, dont le siège social est au 14 rue du regard 75006 Paris, organise un tirage au sort, gratuit avec obligation d'achat dénommé «En avril une commande remboursée par semaine », à partir du 01 avril 2019 jusqu'au 28 avril 2019 inclus.

Article 2 – Ce tirage au sort est ouvert uniquement aux personnes ayant passé commande sur le site <https://www.lepointveterinaire.fr/boutique.html> et ayant réglé leur commande par carte bancaire. Les commandes passées avec un autre mode de règlement ne pourront pas être prises en compte dans le tirage au sort. Le remboursement se fera sous un délai de 6 semaines maximum après la fin de l'opération. Offre valable du 01/04/2019 au 28/04/2019.

Une commande tirée au sort chaque semaine sur ces périodes :

Du 01/04/2019 au 07/04/2019

Du 08/04/2019 au 14/04/2019

Du 15/04/2019 au 21/04/2019

Du 22/04/2019 au 28/04/2019

Article 3 – Les gagnants seront contactés par le service client du Point Vétérinaire par email sous un délai de trois semaines à compter du tirage au sort. Les noms des gagnants sont envoyés à toute personne qui en fait la demande, avec seules mentions des noms et prénoms des gagnants.

Article 4 – Le remboursement se fera sur la compte bancaire de la carte ayant effectuée le règlement.

Article 5 – Le nom et le prénom des gagnants pourront faire l'objet d'une utilisation dans l'une des revues éditées par HEALTH INITIATIVE ou sur la page Facebook de La Semaine Vétérinaire ou Le Point Vétérinaire.

Article 6 – Le fait de participer au jeu implique l'acceptation de ce règlement. Les représentants de l'organisation des jeux seront les seuls habilités à trancher en cas de litige.

Article 7 – Traitement des données personnelles. Il sera mis en place un système de conservation des données permettant un contrôle en cas de réclamation. Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi "informatique et libertés" du 06/01/1978 modifiée afin de gérer les participations au tirage au sort et l'attribution des gains. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement. Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant communiquées dans le cadre de ce jeu. Les participants pourront exercer leurs droits en adressant leur demande par voie postale à HEALTH INITIATIVE, Service Marketing, 11/15 quai de Dion Bouton – 92800 Puteaux.

Article 8 – Toute personne souhaitant obtenir ce règlement peut en faire la demande à l'adresse suivante : Les Éditions du Point Vétérinaire, Service Marketing, 11-15 quai de Dion Bouton – 92800 Puteaux.